

AGENT.E EN ABATTOIR BOUVIER.ÈRE

SYNTHESE DE L'OFFRE

Employeur :	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Grade :	Emploi contractuel de catégorie C
Date de dépôt de l'offre :	2 novembre 2023
Type d'emploi :	Emploi à durée indéterminée de droit privé (CDI)
Temps de travail :	Temps non complet
Durée :	24h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir :	3 novembre 2023
Date limite de candidature :	3 décembre 2023
Service d'affectation :	Pôle Développement territorial

LIEU DE TRAVAIL

Département du lieu de travail : Alpes-de-Hte-Provence
Lieu de travail : 04000 DIGNE LES BAINS

DETAILS DE L'OFFRE

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Emploi contractuel de catégorie C
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi : Sous l'autorité du Directeur de Pôle et du Responsable technique de l'abattoir, les missions principales du bouvier ou de la bouvière seront :

- la réception des animaux, la vérification des documents de circulation et de la traçabilité
- l'organisation et le placement des animaux en box
- le nettoyage quotidien de la boucherie et de ses abords
- le salage et le pliage des cuirs et peaux
- le nettoyage de la salle d'abattage

Profil demandé :

- Expérience souhaitée en manipulation des animaux
- Bon relationnel avec les usagers
- Travail en équipe

Spécificités du poste : CDI à temps non complet (horaires spécifiques), rémunération sur la base de la convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros de viande.
Vous serez formé(e) à la totalité des missions sur site.

Action sociale : Tickets restaurant après trois mois de présence (valeur faciale 8,00 € - part patronale 60%)

Contact et informations complémentaires :

Cv et lettre de motivation à transmettre au service des Ressources Humaines à l'attention de Marion VIOILON adresse courriel : recrutement@provencealpesagglo.fr

Téléphone : 04 92 32 42 10

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.